

SÉNAT DU CANADA

BILL S⁷.

Loi pour faire droit à Cathrine Pieternele Wytenbroek Knight.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Cathrine Pieternele Wytenbroek Knight, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de George Harry Knight, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de juillet 1942, en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et qu'elle était alors Cathrine Pieternele Wytenbroek, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

1. Le mariage contracté entre Cathrine Pieternele Wytenbroek et George Harry Knight, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Cathrine Pieternele Wytenbroek de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit George Henry Knight n'eût pas été célébrée.